



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Municipalité de Jorat-Mézières

AVIS AUX PROPRIETAIRES Aménagement du territoire et les constructions

Révision du Plan général d'affectation

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Jorat-Mézières informe les propriétaires fonciers que la révision du Plan général d'affectation (PGA) est en cours de réflexion.

A cet effet, la Municipalité fait part de son intention d'établir une zone réservée selon l'article 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), sur les zones à bâtir destinées à l'habitation hors du périmètre de centre local de Mézières-Carrouge. Celle-ci sera soumise à l'enquête publique prochainement, le dossier complet étant en cours d'élaboration.

Dans l'intervalle, l'article 77 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 est appliqué.

Une information publique sera organisée au début 2017 (1^{er} trimestre).

La commune invite tous les porteurs de projet de construction (propriétaires, promoteurs, architectes, ...) concernés par ces mesures provisoires à la solliciter pour tout complément d'information en cas de projet de construction.

La Municipalité de Jorat-Mézières